Appel à projets de recherche appliquée

« Troubles psychiques et démarches d’accompagnement »

Ouverture le 6 janvier 2022

Lancé par la Fondation Falret et la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH)

**Sommaire du document**

[Introduction 2](#_Toc91240839)

[1 - Ce que l’on entend par la recherche appliquée 3](#_Toc91240840)

[2- Les 6 critères de sélection de l’Appel à Projets 4](#_Toc91240841)

[3. Les spécificités de cet appel à projets 8](#_Toc91240842)

[4 – Informations complémentaires 10](#_Toc91240843)

[A. Ancrage sur les réalités de terrain 10](#_Toc91240844)

[B. Collaboration et participation des personnes vivant avec des troubles psychiques 11](#_Toc91240845)

[C. Transfert des connaissances issues de la recherche 11](#_Toc91240846)

[D. Publics concernes par les connaissances issues de la recherche 11](#_Toc91240847)

[E. Couverture géographique 12](#_Toc91240848)

[F. Dates concernant l’ensemble du processus de sélection 12](#_Toc91240849)

[G. Précisions complémentaires 13](#_Toc91240850)

# Introduction

Les problèmes de santé mentale touchent aujourd’hui en France près de 12 millions de personnes. Dans les prochaines années, environ 20 % de la population française y sera confronté au cours de sa vie.

Le champ de la santé mentale est large et concerné par de nombreux troubles psychiques : dépressions, troubles bipolaires, schizophrénies, troubles alimentaires, troubles obsessionnels compulsifs, phobies, anxiété… Ces différents troubles ont chacun leurs spécificités et nécessitent un accompagnement individualisé et des soins spécifiques.

*L’OMS définit la santé comme suit : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d’infirmité ».*

*C’est un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. Dans ce sens positif, la santé mentale est le fondement du bien-être d’un individu et du bon fonctionnement d’une communauté.*

*La santé et le bien-être mentaux sont indispensables pour que l’être humain puisse, au niveau individuel et collectif, penser, ressentir, échanger avec les autres, gagner sa vie et profiter de l’existence. C’est pourquoi, la promotion, la protection et le rétablissement de la santé mentale sont des préoccupations centrales pour les personnes, les collectivités et les sociétés partout dans le monde. »*

Malgré une prise de conscience publique de cette problématique majeure de santé et la reconnaissance du handicap psychique comme conséquence de ces troubles quand ils sont invalidants, le problème ne cesse de croître.

Les maladies mentales sont donc des maladies dont la prévalence augmente, dans un contexte sociétal qui les aggrave. L’impact de l’actuelle pandémie de COVID-19 en est à ce titre une préoccupation majeure. Une forme de méconnaissance existe aussi, qui donne lieu à de nombreux préjugés.

Cet appel à projets de recherche appliquée lancé par la Fondation Falret et la Fondation Internationale de recherche appliquée sur le Handicap (FIRAH) a pour objectif de produire des connaissances issues de la recherche qui nourriront les démarches d’accompagnement des personnes vivant avec des troubles psychiques provoquant une restriction de leur participation sociale.

Il concerne les enfants, adultes et personnes âgées vivant avec des troubles psychiques.

Il s’agit pour la FIRAH et la Fondation Falret de dégager des pistes de progrès visant à améliorer la participation sociale dans tous les secteurs d’activités (éducation, emploi, sport, culture…) des personnes vivant avec des troubles psychiques, en s’appuyant et en valorisant leurs compétences et leurs capacités.

En effet, la méconnaissance et les idées fausses sur la santé mentale engendrent une stigmatisation des personnes. C’est un obstacle sérieux à leur juste place au sein de la société. Notre appel à projet de recherche appliquée se veut un outil contribuant à lutter contre cette stigmatisation.

# 1 - Ce que l’on entend par la recherche appliquée

La recherche appliquée obéit **aux règles habituelles de toute recherche scientifique** (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation…). Elle a pour but d’apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par **les personnes handicapées[[1]](#footnote-1) et leurs familles.** Cette recherche doit être le fruit **d’une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels et les chercheurs**.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier dans des bases de données ouvertes ou via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.

De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l’objet d’une diffusion **auprès des acteurs de terrain** (les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants et les professionnels…). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s’appliquent pleinement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d’application adaptés aux publics visés.

|  |  |
| --- | --- |
| **Les acteurs de terrain** peuvent être : les personnes handicapées, leurs familles et les organisations qui les représentent, les professionnels et organisations travaillant dans le domaine du handicap, les prestataires de service et autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées (par exemple les architectes, les enseignants, les entreprises), les décideurs politiques au niveau local, national et international. | **Les supports d’application** représentent la mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes handicapées. Ces supports d'application seront adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain et utiles pour améliorer leur pratique. Les supports d’application pourront prendre la forme : d’outils de formation, écrits adaptés, vidéos, outils opérationnels…  Découvrez le guide méthodologique pour la réalisation des supports d’application : [Valoriser les résultats de la recherche auprès des acteurs de terrain.](https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html) |

# 2- Les 6 critères de sélection de l’Appel à Projets

Ces 6 critères suivants sont pris en compte pour évaluer et sélectionner les projets de recherche appliquée qui seront proposés.

Chaque porteur de projet doit donc y porter la plus grande attention et présenter son projet en fonction de ces 6 critères qui constituent la trame de la lettre d’intention et du dossier complet. Le présent document, et particulièrement les pages 4 à 7, serviront de guide pour compléter le formulaire de la lettre d’intention et du dossier complet (à télécharger sur le site de la FIRAH).

**Critère 1 : L’objectif général du projet**

L’objectif général du projet de recherche devra s’inscrire dans une dynamique d’accès aux droits conformément aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées[[2]](#footnote-2) :

* **Le respect de la dignité intrinsèque, de l’autonomie individuelle** y **compris la liberté de faire ses propres choix**, et de l’indépendance des personnes,
* **La non-discrimination,**
* **La participation et l’intégration pleines et effectives à la société,**
* **Le respect de la différence** et l’acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l’humanité,
* **L’égalité des chances,**
* **L’accessibilité,**
* **L’égalité entre les hommes et les femmes,**
* **Le respect du développement des capacités de l’enfant handicapé** et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l’analyse des projets de recherche.

**Critère 2 : L’originalité du projet et son caractère innovant**

Il sera nécessaire de préciser un premier état des lieux de la littérature du domaine à étudier.

La prise en compte des nouvelles approches, de l’évolution des concepts et des changements de terminologie dans le champ du handicap sera recherchée.

Le projet de recherche pourra, si cela s’avère pertinent, préciser les modalités de passage des modes de travail classiques à ceux innovants et inclusifs, en mettant en évidence les questions relatives aux résistances aux changements.

L’innovation apparaîtra également dans les modalités de mesure de la qualité de vie, la qualité de la participation sociale, le degré de satisfaction et l’autodétermination des personnes concernées.

L’émergence de l’innovation sera analysée par rapport aux éléments de son contexte particulier en mettant à jour ceux qui ont été porteurs du changement.

**Critère 3 : Présentation du porteur de projet et des autres organisations impliquées ainsi que leurs rôles respectifs au sein du projet**

Les projets de recherche participative démontrant un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) et les chercheurs sont attendus.[[3]](#footnote-3)

Cet ancrage auprès des acteurs de terrain sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que leur rôle dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l’évaluation du projet de recherche.

Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être considérées comme des acteurs de la recherche et non uniquement comme l’objet de celle-ci. Les projets de recherche ciblés sur des problématiques identifiées par les personnes handicapées et leurs familles seront privilégiés. Des preuves tangibles de cette approche participative seront requises par une description de leurs rôles aux différentes phases de la recherche.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés, cela sous-entend que nous souhaitons voir apparaître dans le projet **le nom des chercheurs participants, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposé**.

Le porteur de projet et les autres organisations impliquées devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles.

Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

**Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus**

L’hypothèse ou la question de recherche[[4]](#footnote-4) du projet proposé devra être clairement exposée.

Une méthodologie participative de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés.

La méthodologie de recueil de données ainsi que celles concernant l’analyse des données seront présentées.

Les résultats attendus de la recherche ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais seront susceptibles d'apporter aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement.

**Critère 5 : Les supports réalisés pour diffuser et valoriser les connaissances produites par la recherche (et des modalités de transfert de ces supports)**

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d’être transférée autant qualitativement que quantitativement[[5]](#footnote-5).

Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des bases de données ouvertes ou dans des revues scientifiques à un comité de lecture et présentés dans des séminaires scientifiques.

En complément de ces articles scientifiques, **le comité d’évaluation portera une grande attention à la réalisation d’autres supports d’application[[6]](#footnote-6) issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain**. Ces supports d’application pourront prendre plusieurs formes[[7]](#footnote-7) : outils de formation, outils vidéos, écrits opérationnels, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances.

Ces supports d’application devront être en libre accès, sur internet, afin d’être disponibles largement. Ainsi, ces derniers seront attendus en format numérique. Dans cette même perspective, la traduction de ces documents en français et en anglais sera particulièrement appréciée afin de faciliter la diffusion la plus large possible.

Il est demandé au porteur de projet de préciser **comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation des supports d’application** qui leur seront destinés.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés et cela en fonction des différents publics cibles.

**Critère 6 : Le réalisme dans l’adéquation entre objectifs, activités et ressources**

L’adéquation sera recherchée entre les points suivants :

* Le réalisme du projet en termes de moyens (humains, logistiques, matériels), le temps de réalisation et les ressources financières sollicitées,
* Le profil et le temps affecté au projet de l’ensemble des ressources humaines,
* La répartition des ressources financières entre les activités de recherche proprement dites et la réalisation des supports d’application.

# 3. Les spécificités de cet appel à projets

Cet appel à projets a pour objectif d’identifier et de financer des projets de recherche appliquée concernant la thématique « Troubles psychiques et démarches d’accompagnement des personnes ».

**Son objectif principal est le suivant :**

**Produire des connaissances pour favoriser un accompagnement des personnes vivant avec des troubles d’origine psychique, améliorer les conditions de vie et faciliter la participation sociale et citoyenne.**

L’accompagnement intègre des interventions sociales pour développer les capacités personnelles et/ou diminuer les barrières environnementales.

Ce sont des interventions complexes, intégrant de nombreuses composantes, qui agissent à la fois de manière indépendante et interdépendante :

* La diversité des postures et des interactions entre personnes accompagnées et accompagnantes,
* La diversité des groupes et des niveaux organisationnels ciblés par l’intervention,
* La variabilité des résultats,
* Le degré de flexibilité ou d’adaptabilité de l’intervention.

Cette notion invite à concevoir le processus d’intervention où la personne accompagnée doit avant tout être l’actrice de son propre changement.

Dans cet appel à projets de recherche, l’utilisation du terme « accompagnement » traduit cette volonté, issue de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (voir critère 1) d’une dynamique favorisant l’expression des choix des personnes concernées.

Il est attendu des projets de recherche appliquée candidats qu’ils puissent monter en généralité pour proposer à la fin de leurs travaux un cadre théorique et conceptuel destiné à orienter les démarches inclusives.

Pour répondre à cet objectif principal, les contours de cet appel à projets sont définis par les 4 axes ci-dessous, qui forment un cadre ouvert aux propositions des candidats :

* **Axe 1 : Analyser les politiques publiques et leur déclinaison en systèmes et services[[8]](#footnote-8)**

Identifier par ce travail d’analyse en quoi les politiques et leur déclinaison en systèmes et services favorisent ou créent des barrières à la participation sociale des personnes qui y sont confrontées.

* **Axe 2 : Les pratiques d’accompagnement et ajustements relationnels et environnementaux**

Cela pourra concerner en particulier les sujets suivants :

* L’évolution et l’amélioration des pratiques professionnelles, la formation des professionnels de l’accompagnement,
* L’aide aux proches et aux aidants,
* La pair-émulation et la pair-aidance,
* Les différents modèles d’accompagnement,
* La mise en œuvre d’un accompagnement dans leurs parcours répondant aux besoins et attentes des personnes pour faciliter les démarches inclusives,
* Les actions concernant l’environnement (identification et développement des éléments facilitateurs et diminution des obstacles) incluant les représentations sur le handicap psychique.
* **Axe 3 : Etudier les spécificités conceptuelles, culturelles et sectorielles de l’accompagnement à la vie sociale**

Les projets de recherche pourront s’intéresser aux :

* **Spécificités conceptuelles** des différentes approches de l’accompagnement.
* **Spécificités culturelles** de la personne accompagnée.
* **Spécificités sectorielles** de l’accompagnement à la participation dans les différents champs de la vie sociale (tels que l’habitat, l’emploi, l’éducation…) que ceux-ci soient réalisés dans des établissements ou services médico-sociaux et sociaux ou du milieu ordinaire.
* **Axe 4 : Etudier les besoins et attentes des populations non accompagnées**

Une étude des trajectoires et parcours des personnes concernées ainsi que de leurs conditions de vie, de leurs familles et de leur entourage pourrait permettre d’identifier et de faire émerger des besoins et attentes non satisfaits.

*Les projets candidats dans ce cadre ouvert défini par les axes ci-dessus pourront alors cibler un ou plusieurs de ces axes ainsi que, s’il le souhaite, des publics de leur choix.*

*Enfin, il est à noter que des projets de grande qualité concernant la thématique « Troubles psychiques et démarches d’accompagnement » en dehors de 4 axes ci-dessus pourront aussi être proposés et sélectionnés.*

# 4 – Informations complémentaires

## Ancrage sur les réalités de terrain

Une attention particulière sera portée à des recherches qui permettront de recenser et d’évaluer les dispositifs existants (provenant de contextes divers : associations, entreprises, services publics, pays…) pour ne pas se centrer sur une seule expérience mais de croiser les savoirs d’expériences multiples et divers, repérer leurs forces et faiblesses, détecter les pistes d’amélioration et suggérer des pratiques nouvelles et innovantes. Ce matériel permettra alors d’exposer les acquis de ces expériences et de proposer des dispositifs d’intervention pouvant être essaimés. Il s’agira donc d’explorer le champ des possibles dans les démarches d’accompagnement.

Une attention particulière sera également portée à des recherches qui prendront en compte ou porteront sur les spécificités contextuelles de territoire.

La recherche-action fait partie des projets soutenus dans le cadre de cet appel à projets. Pour ce type de projet, le financement apporté aux lauréats concernera les moyens directement liés aux activités de recherche proprement dites mais ne prendra pas en compte les activités opérationnelles de mise en œuvre de l’action.

## Collaboration et participation des personnes vivant avec des troubles psychiques

L’aspect partenarial des projets de recherche sera étudié avec attention en prenant en compte un équilibre entre une ou des équipes de recherche labélisées assurant la responsabilité scientifique des travaux et des organisations intervenant dans le domaine du handicap ainsi que celles du milieu ordinaire impliquées dans des dynamiques inclusives.

Une attention particulière sera aussi portée aux rôles dans les différentes phases de la recherche des personnes vivant avec des troubles psychiques, de leur entourage et des organisations qui les représentent.

## Transfert des connaissances issues de la recherche

Ces recherches déboucheront sur la réalisation de supports d’application (voir critère 5) pouvant par exemple être des recommandations et/ou d’outils opérationnels et de formation, adaptés aux personnes vivant avec des troubles psychiques et leurs entourages, aux professionnels et bénévoles ainsi qu’aux décideurs politiques investis ou souhaitant s’investir dans des démarches inclusives.

Les résultats des recherches feront l’objet aussi de publications scientifiques.

Ils seront aussi rendus accessibles à tout public et diffusés au plus grand nombre, en accès libre, en utilisant les nouvelles technologies de l’information et de la communication et des démarches pédagogiques adaptées aux différents types d’acteurs de terrain.

## Publics concernes par les connaissances issues de la recherche

Parmi, les publics concernés, on retrouve en premier lieu le public direct qui est à la fois le public étudié mais qui est aussi un public acteur dans le cadre d’une démarche de recherche participative. Ce public est constitué par les personnes vivant avec des troubles psychiques quels que soit :

* Leur âge et leur genre,
* La raison de leurs limitations de capacités.

Le second public concerné regroupe :

* L’ensemble des professionnels des projets qui accompagnent les personnes,
* Les familles, proches et bénévoles qui les accompagnent dans leur vie au quotidien,
* Les projets du milieu ordinaire de tous les secteurs devant prendre en compte les personnes vivant avec des troubles psychiques dans des dynamiques inclusives.

Le troisième public comprend les chercheurs, les enseignants et les étudiants qui utiliseront les résultats de la recherche dans le cadre de leurs recherches, leurs enseignements et leurs études.

Enfin, les décideurs politiques amenés à prendre des décisions dans ce domaine sont aussi un public concerné par les résultats produits par les travaux de recherche soutenus dans le cadre de cet appel à projets.

## Couverture géographique

Le porteur de projet principal doit être une entité française. Ce sera une équipe de recherche ou un organisme impliqué dans le domaine du handicap. Tout autre type d’organisation quel que soit son statut ou son pays peut être impliqué comme partenaire.

Les recherches comparatives ayant des terrains de recherche concernant différents pays, dont la France seront appréciées.

1. Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée

Le montant apporté aux projets sélectionnés sera de 100 000 euros maximum par projet. Les projets ayant réuni l’ensemble du financement nécessaire début 2023 seront privilégiés. Enfin ces projets devront se dérouler sur une période de 2 ans maximum.

## Dates concernant l’ensemble du processus de sélection

Mise en ligne de l’appel à projets : 6 janvier 2022.

Clôture de la réception des lettres d’intention : 21 mars 2022 inclus, à minuit (heure de Paris).

Annonce des lettres d’intention présélectionnées aux porteurs de projets : 1 juillet 2022.

Clôture de la réception des dossiers complets : 26 septembre 2022 inclus à minuit (Heure de Paris).

Annonce des dossiers complets sélectionnés aux porteurs de projets : 19 décembre 2022.

## Précisions complémentaires

La lettre d’intention et le dossier complet seront réalisés avec les formulaires prévus à cet effet disponibles sur le site de la Fondation ([www.firah.org](http://www.firah.org/)) dans l’onglet Appel à Projets.

Tous les postulants dont les lettres d’intention seront retenues, seront invités à transmettre un dossier complet du projet. D’éventuelles recommandations pourront être formulées à la suite des lettres d’intention afin de guider le porteur de projet dans l’élaboration du dossier complet. La prise en compte de ces recommandations sera un facteur clef dans la sélection finale des dossiers complets.

A la suite de la sélection du dossier complet, les porteurs du projet seront le contact privilégié de la FIRAH et particulièrement pour les étapes suivantes :

* Signature d’une convention entre l’organisme du porteur de projet et la Fondation ;
* A mi-parcours de la recherche : rédaction d’un rapport intermédiaire narratif et financier et réalisation d’un dossier complémentaire (<https://www.firah.org/fr/revue-de-litterature.html>)
* Aux termes de la recherche : rédaction d’un rapport final narratif et financier et réalisation des supports d’application[[9]](#footnote-9) ;
* Elaboration d’une stratégie de communication commune pour diffuser les résultats de la recherche (une page dédiée à la recherche, ses résultats et ses supports d’application sera créé sur le site de la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>).

Les rapports intermédiaires et finaux ainsi que l’ensemble des livrables seront examinés pour vérifier leurs adéquations avec les éléments présentés dans le dossier complet et la convention.

Pour accéder à d’autres informations et mieux comprendre le type de projets qui sont attendus dans le cadre de cet Appel à Projets, nous vous invitons à consulter les lauréats des appels à projets <https://www.firah.org/fr/projets-laureats.html>

Enfin, le Centre Ressources regroupe dans sa Base documentaire (<https://www.firah.org/fr/base-documentaire.html>) des recherches appliquées provenant de diverses initiatives, qui peuvent être une source d’information dans l’élaboration de votre de projet. Le Centre Ressources de la Fondation met également à votre disposition des outils (<https://www.firah.org/fr/outils.html>).

1. Nous avons choisi d’utiliser dans le texte de présentation de cet appel à projets le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec). Dans ce document, le vocable personnes handicapées prend en compte les personnes vivant avec des troubles psychiques. [↑](#footnote-ref-1)
2. Retrouver une information complète sur cette convention internationale dans le centre ressources à <https://www.firah.org/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees.html> [↑](#footnote-ref-2)
3. Retrouver des informations pour une recherche participative

   <https://www.firah.org/methodologie-pour-une-recherche-participative.html> [↑](#footnote-ref-3)
4. C’est la question que le projet pose et qui est formulée en termes de type de question, de schéma d’étude et de population à l’étude. Mais avant tout, elle doit être pertinente. Il s’agit de répondre aux deux questions suivantes. Quel bénéfice apportera la réponse à la question ? À qui bénéficiera la réponse à la question et de quelle façon ? La réponse à ces deux questions permet d’envisager l’impact potentiel de la question de recherche, en particulier en termes de bénéfice pour les personnes handicapées. Texte adapté d’Exercer\_89: Exercer\_89 16/10/09 12:41 Page 144 Méthode Recherche Volume 20 N° 89 [↑](#footnote-ref-4)
5. Retrouver une information pour valoriser la recherche

   <https://www.firah.org/methodologie-pour-valoriser-les-resultats-de-la-recherche.html> [↑](#footnote-ref-5)
6. Retrouver une information complète sur les supports d’application réalisés par les recherches soutenues par la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html> [↑](#footnote-ref-6)
7. Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de professionnels de la communication ou ayant des compétences en pédagogies afin d’être conseillés lors de l’élaboration et de la diffusion des supports d’application. Ces conseils seront notamment d’une grande aide quant à l’accessibilité des informations contenues dans ces supports. [↑](#footnote-ref-7)
8. Extrait de la CIF OMS concernant la classification des facteurs environnementaux avec :

   1. Les services offrant des prestations, des programmes et des opérations structurées dans divers secteurs de la société pour répondre aux besoins de la population. La notion de service comprend les personnes qui s'en occupent. Ces services peuvent être publics, privés ou bénévoles, peuvent fonctionner aux niveaux local, communautaire, régional, départemental, provincial, national ou international et peuvent être prestés par les employeurs, des associations, des organismes, des agences ou des services de l'État. Les prestations ainsi offertes peuvent être de portée générale, ou être adaptées ou spécialement conçues.

   2. Les systèmes représentés par les mécanismes administratifs de contrôle et de suivi mis en place par les autorités locales, régionales, nationales ou internationales ou par toute autre autorité reconnue. Ils visent à organiser, contrôler et surveiller les services offrant des prestations, ainsi que les opérations et programmes structurés dans divers secteurs de la société.

   3. Les politiques manifestées par les règles, règlements, conventions et normes adoptées par les autorités locales, régionales, nationales et internationales, ou par toute autre autorité reconnue. Ces politiques organisent, contrôlent et surveillent les services, les opérations et programmes structurés dans divers secteurs de la société. [↑](#footnote-ref-8)
9. [https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html](https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html" \o "Lien vers la page dédiée aux guides méthodologiques sur le site de la Firah, nouvelle fenêtre) [↑](#footnote-ref-9)